L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 6 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

On demande—Une femme de couleur raisonnable pour accompagner d'un enfant de six ans et d'un petit ménage. S'adresser infiniment au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 4 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—La goélette "Rover" avec son grément, telle qu'elle est mouillée, dans le moment, dans le "Vieux Bassin," près de la rue du Bassin. S'adresser à VINCENT PRIETO, à bord. 1 oct—8f

A vendre.—Pour cause de départ, un restaurant bien situé et bien achalandé. S'adresser à A. Pindos, jr., 21 Passage de la Bourse. 30 sept—2 oct.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encaignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Michael Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,015—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Devine, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6oct—6.11.15.

F. J. Busch vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 12,135—Division A.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Karl Kuhn, syndic de cette faillite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5oct—5.10.14.

Succession de John L. Biera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,973—Division D—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Denise Biera, tutrice naturelle et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 oct—4 8 13

Succession de Charles Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 22,092—Division C—
Attendu que Anton Haller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Klein décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui seraient concernés d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte ci-dessus, si ce n'est pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 sept—27, 30—oct 6.

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,699—Division B—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Whalen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1 oct—1.5.9

Succession de A. J. Gomila

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,736—Division D—
Attendu que Charles Madrell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu A. J. Gomila décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 oct—1.5.9

Succession de Mme Mary Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 21,955—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Alexander, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5 9 oct

Succession de Mme Magdelina

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 21,679—Division C—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Godfried Gauner, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5 9oct

Succession de Philip Lauman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 22,111—Division B—
Attendu que Alois Vorwerk et Lauman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Lauman décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28 oct 1 7

Succession de John B. Court.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 21,075—Division A—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John L. Lemann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 sept—21 28 oct 2

AVIS AUX CREANCIERS.

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19,310—Division "—
Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 sept—5 9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une brasserie.

Jean Marie Cassagne vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,809—En vertu d'un ordre de vente, date du 25 septembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 5 octobre 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Le local No 24 rue Bourbon, tout le contenu du dit local, consistant en comptoirs, étagères, tonneaux, pupitres, tables, chaises, etc.
Aussi, un lot de liqueurs assorties, vins, whiskey, etc.
Conformément à un inventaire déposé au non loin au
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21sept—21 29 oct 1 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs G. M. Monnet et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans—No 21,894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'île désigné sous le numéro municipal 412, borné par les rues Magazine, Lepage, Roper, Washington et Gaiennie, sur un terrain de 42 pieds de façade rue Esplanade, vingt trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage, cent soixante six pieds six pouces et une ligne de façade rue Roper, quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Gaiennie, de la trente deux pieds sur une ligne parallèle à la rue Gaiennie s'étendant vers la rue Esplanade, de la trente six pieds cinq pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Gaiennie s'étendant vers la rue Lopez, de la cent dix huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gaiennie et s'étendant vers la rue Esplanade sur la point de départ.
Propriété requise par Mme Rousset défenderesse, de Madame Julien Claude par acte passé devant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs G. M. Monnet et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans—No 21,894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de cette ville, carré d'île désigné sous le numéro municipal 412, borné par les rues Magazine, Lepage, Roper, Washington et Gaiennie, sur un terrain de 42 pieds de façade rue Esplanade, vingt trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage, cent soixante six pieds six pouces et une ligne de façade rue Roper, quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Gaiennie, de la trente deux pieds sur une ligne parallèle à la rue Gaiennie s'étendant vers la rue Esplanade, de la trente six pieds cinq pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Gaiennie s'étendant vers la rue Lopez, de la cent dix huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gaiennie et s'étendant vers la rue Esplanade sur la point de départ.
Propriété requise par Mme Rousset défenderesse, de Madame Julien Claude par acte passé devant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans le but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par le peuple populaire énorme, et l'ensemble par la présente constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **les Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

GROS LOT: $150,000

Fondée le 1er Septembre 1837, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

L'ABEILLE,

Elle est lue par toute la population française et constitue un excellent organe de publicité pour les affaires de notre pays.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

DISTRIBUÉ.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

L.S.L.

Incorporée par la Législature en 1868, dans le but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par le peuple populaire énorme, et l'ensemble par la présente constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **les Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac simile de nos signatures.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

COMMISSAIRES.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 00
Trois mois	0 50

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et du Mexique,

Un Bulletin complet du commerce,

Une Liste complète des navires en partance,

Des dépêches spéciales de Cuba, des départements de l'Ouest et du Mexique,

Une Liste complète des navires en port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin financier,

Un Bulletin général des nouvelles.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 - CHARTRES - 73

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000...	$150,000
1 " de	50,000...	50,000
1 lot de	30,000...	30,000
2 lots de	10,000...	20,000
4 lots de	5,000...	20,000
20 Lots de	1,000...	20,000
50 Lots de	500...	25,000
100 Lots de	300...	30,000
200 Lots de	200...	40,000
500 Lots de	100...	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300...	$30,000
100 " "	200...	20,000
100 " "	100...	10,000
1000 " "	50...	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans mensuels.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et mocassins.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs—Ce soir, à 7 heures, et demain, JEUDI, 6 octobre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et mocassins, neufs, tout bien travaillés, de chez les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 3 et 6—

PARJO. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Flicker.

No. 22,116—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. FRIBICIUS, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Louisa et Clouet, mesurant, toute mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié d'un lot de terre désigné par le No neuf et qui se trouve le plus rapproché de la rue Louisa, d'après un plan dressé par H. Moelhauser, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Dumas, notaire.
Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'ombrage, avec une grande variété d'arbres fruitiers, oranges, figues, raisins, etc.
Conditions—Comptant, dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. Les quatre mensualités des trois dues et exigibles en 1887 au dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente passant devant A. J. Lewis, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Flicker

No 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente d'effets mobiliers,

Meubles de maison, outils et matériaux pour constructeurs et charpentiers, portes, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIBICIUS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 17 octobre 1887, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'Ilet No 155, qui est borné par les rues Marais, Villere, Bienville et Dumaine, le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 24 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.
Conditions—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou un an au gré des acquéreurs, la partie à crédit, avec hypothèque spéciale et privilège sur le bien vendu, avec hypothèque spéciale et privilège, et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les frais de vente contiendront toutes les taxes annuelles de garantie de 5 pour cent hypothèques d'avance et en cas de pièces pour enlever la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et éligibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux par lieu la vente.
Acte de vente passant devant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2 8 15 22 27—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,667—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence au greffe de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et mesurant chacun vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée ; et les susdits lots numérotés douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à la rue St Thomas et gardent par la profondeur quarante quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans la succession de Jean Gaspard Bernard, Ory, Mecquide et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés par devant John F. Coffey, Adolphe Wiltz et Marcel Valeton, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le 30 jours de juin 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13 20 27—oct 4 11 15

Vingt-Neuvième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant :

Sur les risques d'incendie	$444,790 46
Sur les risques de mer et rivières	52,169 43
	39,001 64
	$535,020 93
A ajouter : Primes non acquises en 1885	104,556 14
	$639,535 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes	19,903 09
	$659,438 16
A déduire : Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06
Pertes sur les risques de mer	30,195 14
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41
	$280,480 61
Taxes	8,308 25
Réassurances	21,796 81
Primes remboursées	76,599 26
Réfaction	31,402 52
Commission	3,190 78
Bureau des assurances, cours de sauvetage, Annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76—$514,955 99
	$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées	19,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886	100,539 42
	$144,482 17

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	23,316 67
Prêts sur nantissement	88,883 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Bons hypothécaires	4,698 50
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier du bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Prime non revoir de propriétaire	116,785 39
En caisse	48,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réserve pour primes acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	19,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALABON, Président.

LOUIS BARRETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 15 avrier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital payé-en-actions serait déclaré pour la période expirée le 31 décembre 1886, soit alors payable sur demande aux actionnaires.
14mar—1m LOUIS BARRETT, Secrétaire.

Succession de George J. Fleischich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,107.—Division D
Attendu que John Lemann Fleischich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George J. Fleischich décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sept—13,19, 26,—3, 5 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et mocassins.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs—Ce soir, à 7 heures, et demain, JEUDI, 6 octobre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et mocassins, neufs, tout bien travaillés, de chez les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 3 et 6—

PARJO. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Flicker.

No. 22,116—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. FRIBICIUS, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Louisa et Clouet, mesurant, toute mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié d'un lot de terre désigné par le No neuf et qui se trouve le plus rapproché de la rue Louisa, d'après un plan dressé par H. Moelhauser, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Dumas, notaire.
Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'ombrage, avec une grande variété d'arbres fruitiers, oranges, figues, raisins, etc.
Conditions—Comptant, dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. Les quatre mensualités des trois dues et exigibles en 1887 au dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Flicker

No 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente d'effets mobiliers,

Meubles de maison, outils et matériaux pour constructeurs et charpentiers, portes, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIBICIUS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 17 octobre 1887, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'Ilet No 155, qui est borné par les rues Marais, Villere, Bienville et Dumaine, le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 24 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.
Conditions—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou un an au gré des acquéreurs, la partie à crédit, avec hypothèque spéciale et privilège sur le bien vendu, avec hypothèque spéciale et privilège, et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les frais de vente contiendront toutes les taxes annuelles de garantie de 5 pour cent hypothèques d'avance et en cas de pièces pour enlever la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et éligibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux par lieu la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2 8 15 22 27—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Phillips et Bouligny.

Mme Hannah Moore vs Mme Fanny Meyer, veuve et tutrice et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Prytanée et étant composé d'une moitié de trois lots désignés par les numéros un deux et trois de l'Ilet numéro vingt sur un plan fait par F. J. Bachelot, le huitième jour de février 1837 et annexé à un acte passé pardevant William G. Lewis, ancien notaire en cette ville, le vingt-quatrième jour de février 1837. La dite portion de terre mesure trente sept pieds onze pouces de face à la rue Magazine entre Première et Philip, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre mesure trente sept pieds onze pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre mesure trente sept pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre mesure trente sept pieds onze pouces et deux lignes de façade rue Magazine, quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Gaiennie, de la trente deux pieds sur une ligne parallèle à la rue Gaiennie s'étendant vers la rue Lopez, de la cent dix huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gaiennie et s'étendant vers la rue Esplanade sur la point de départ.
Propriété requise par Mme Rousset défenderesse, de Madame Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. F. GUINAULT

Propriété sur la rue Spotsman.

Succession de Lorenzo Richard, née Eugénie Fusilier, décédée de Joseph S Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS F. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Fusilier, Nos 23 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir :
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence au greffe de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et mesurant chacun vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur en usage commun